0126 Extension GESA Chaleur – rue de Vevey

Période de suivi du 01.01.2021 au 31.12.2021

Version du document	1.2
Date	26.07.2022
Période de suivi (cycle)	3º période de suivi - 2021
Réductions d'émissions demandées	322 tonnes d'éqCO₂ durant l'année 2021
Nom et numéro du compte dans le Registre des échanges de quotas d'émission¹	Stiftung Klimaschutz und CO2-Kompensation (KliK) Freiestrasse 167, 8032 Zürich Kontonr. EHR: CH-100-1096-0
Date de la décision concernant l'adéquation	3 juillet 2017
Date de la ou des nouvelles validations	6 janvier 2022 (celle-ci n'est valable que pour la prochaine période de suivi)
Période de crédit (actuelle)	15.04.2015 au 14.04.2022
Date et version de la description de projet en vigueur	20 avril 2017 version 6
Requérant (entreprise)²	Gruyère Energie SA, Unité Thermique, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle
Nom, prénom	Kevin Moret
Rue, n°	Rue de l'Etang 20
NPA, localité	1630 Bulle
Téléphone	026 919 23 53
Adresse e-mail	kevin.moret@gruyere-energie.ch
Concepteur du projet (entreprise)	-
Nom, prénom	-
S'agit-il de la personne à contacter en cas de questions ? (à la place du requérant)	☐ Oui ☐ Non
Téléphone	-
Adresse e-mail	-

¹ Les attestations seront délivrées sur ce compte, au sens de l'art. 13, al. 1, de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur le CO₂.
² Remarque : tout changement de requérant en cours de projet doit être notifié par écrit à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Sommaire

1	Indica	ations d'	ordre formel	3
	1.1	Adapta	ations par rapport à la description du projet ou à des rapports de suivi antérieurs .	3
	1.2	RAF s'	appliquant au présent rapport de suivi	3
2	Indic	ations co	oncernant le projet	4
	2.1	Descri	ption du projet	4
	2.2	Mise e	n œuvre du projet	4
		2.2.1	Calendrier	4
	2.3	Empla	cement et marges de fonctionnement du système	4
	2.4	Techn	ologie employée	5
3			par rapport à d'autres instruments de politique climatique et énergétique et mesurer le double comptage	
	3.1	Aides	financières	6
	3.2	Délimi	tation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO ₂	6
	3.3	Double	e comptage dû à l'existence d'autres indemnisations de la plus-value écologique.	6
4	Mise	en œuv	re du suivi	7
	4.1	Métho	de de preuve et collecte des données	7
	4.2	Formu	les pour le calcul ex post des réductions d'émissions obtenues	7
	4.3	Param	ètres et collecte des données	8
		4.3.1	Paramètres fixes	8
		4.3.2	Paramètres dynamiques et valeurs de mesure	9
		4.3.3	Plausibilisation des paramètres dynamiques et des valeurs de mesure	10
		4.3.4	Vérification des facteurs d'influence	11
	4.4	Particu	ılarités de cette période de suivi	11
	4.5	Structi	ures de processus et de gestion, responsabilités	11
5	Calc	ul ex pos	st des réductions d'émissions imputables	13
	5.1	Calcul	des réductions d'émissions obtenues	13
	5.2	Répar	tition de l'effet	13
	5.3	Vue d'	ensemble	13
6	Rédu	uctions o	l'émissions et modifications importantes	14
	6.1	Compa	araison entre les réductions d'émissions obtenues (ex post) et attendues (ex ante	∋) 14
	6.2	Compa	araison entre les coûts et les recettes	15
7	Dive	rs		17
8	Com	municat	ion relative à la demande, signatures	18
	8.1	Conse	entement relatif à la publication des documents	18
	8.2	Signat	ures	19
Anr	nexes.			20

1 Indications d'ordre formel

1.1 Adaptations par rapport à la description du projet ou à des rapports de suivi antérieurs

Y a-t-il eu des changements par rapport au dernier rapport de suivi ?	
☐ Oui ☑ Non	

1.2 RAF s'appliquant au présent rapport de suivi

RAF 1

RAF 1 (M18) : Le canton de Fribourg subventionne des raccordements à un réseau de chauffage à distance sur son territoire. Selon le porteur de projet, de futurs raccordements dans le périmètre du projet pourraient être concernés par cette subvention. Les raccordements concernés sont à lister séparément dans le rapport de suivi. Une répartition de l'effet signée par le canton doit être fournie ou les réduction d'émissions doivent être déduites des réductions totales du projet.

Réponse du requérant

Pour 2021, aucun raccordement supplémentaire n'a été effectué. Sur le principe, le nombre de raccordement dans le périmètre du projet ne va pas évoluer ces prochaines années.

Indications concernant le projet 2

2.1 Description du projet

centrale de chauffe sit un bouclage vers une Des bâtiments le long	à la demande. Cette duée dans la zone indu autre conduite de trar de la rue	extension permet égaler ustrielle de Planchy mais	lement alimenté en bois et l'a ment de relier une nouvelle s aussi de sécuriser le réseau par , anciennement alimentés en GESA.
2.2.1 Calendrier			évu dans sa description (début de
A ASSESSMENT	Date prévue dans	Date de la mise en	Remarques à propos de l'écart
Jalons	la description du projet/programme	œuvre effective	de calendrier
Début de la mise en œuvre	la description du		de calendrier
Début de la mise	la description du projet/programme	œuvre effective	de calendrier La date effective correspond à la
Début de la mise en œuvre	la description du projet/programme 04.5.2015	ceuvre effective	de calendrier La date effective correspond à la

Non pertinent (il s'agit d'un projet inclu	is dans un programme	, dont l'emplacement n'a pas	s été dé

Non pertinent (il s'agit d'un projet inclus dans un programme, dont l'emplacement n'a pas été défin
dans la description du programme)
☑ Oui
Non
Pour le projet mis en œuvre, les marges de fonctionnement du système sont-elles conformes à celles qui figurent dans la description du projet/programme ?
⊠ Oui
Non

³ Si cela est opportun et si le document en question existe, joindre le procès-verbal de mise en service à l'annexe A3.

				,
2.4	Techno	AIDO	amn	OVAC
4.7	1 CCIIIIO	Ogic	CILID	Oyec

Sur le plan technique,	, le projet mis en œuvre est-il conforme à ce qui figure dans le dernier rapport d
suivi ?	
⊠ Oui	
□ Non	

3 Délimitation par rapport à d'autres instruments de politique climatique et énergétique et mesures visant à éviter le double comptage

3.1	VIDAG	tinar	ncières
J. I	MIUGS	IIIIai	icieres

☐ Oui ☐ Non

lesquell	es financieres et les prestations pecuniaires à fonds perdu qui ont été accordées et pour les une répartition de l'effet est nécessaire sont-elles conformes à ce qui figure dans le dernier de suivi ?
Le proje	et ne touche pas d'aides financières.
⊠ Non □ Oui □ Non	
	Délimitation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO ₂ mitation par rapport aux entreprises exemptées de la taxe sur le CO ₂ est-elle conforme à la tation qui en est faite dans le dernier rapport de suivi ?
☐ Non ☑ Oui ☐ Non	
3.3	Double comptage dû à l'existence d'autres indemnisations de la plus- value écologique
	ation relative au double comptage des réductions d'émissions est-elle conforme à la tation qui en est faite dans le dernier rapport de suivi ?
☐ Non ☑ Oui ☐ Non	
	esures visant à éviter les doubles comptages dus à l'existence d'autres indemnisations de la lue écologique sont-elles mises en œuvre conformément à la description du projet ?
II n'y a	pas d'autres indemnisations de la plus-value écologique.
⊠ Non	pertinent

4 Mise en œuvre du suivi

4.1 Méthode de preuve et collecte des données

La méthode de preuve appliquée est-elle conforme à celle présentée dans le plan de suivi du dernier rapport de suivi ?

Conformément à la RAF 2 découlant de la décision concernant l'adéquation du projet, les documents du suivi (fichiers excel) mentionnés dans le rapport de validation ont été modifiés afin qu'ils respectent toutes les formules du chapitre 6.1 du dernier rapport de suivi.

\boxtimes	Oui
	Non

4.2 Formules pour le calcul ex post des réductions d'émissions obtenues

Les formules servant à calculer les réductions d'émissions obtenues sont-elles conformes à celles présentées dans le plan du dernier rapport de suivi ?

\boxtimes	Oui
	Non

Formule pour le calcul des émissions du projet:

$$E_P = (A_m * FE_m * P_m + A_g * FE_g * P_g) * Autile, extension / Autile total réseau$$

E_P = émissions attendues du projet [t CO2]

A_m = volume de mazout consommé (mazout) [I]

A_g = volume de gaz consommé (gaz) [Nm³]

FE_m = facteur d'émission du mazout = 0.000265 [t CO2 / kWh]

FE_g = facteur d'émission du gaz = 0.000198 [t CO2 / kWh]

P_m = pouvoir calorifique du mazout = 10.0 [kWh/l]

 P_g = pouvoir calorifique du gaz = 10.2 [kWh/Nm³]

A_{utile, extension} = Somme de l'énergie utile de la partie extension suivant le relevé des compteurs des consommateurs [MWh]

A_{utile total réseau} = Somme de l'énergie utile totale du réseau suivant le relevé des compteurs des consommateurs [MWh]

Formule pour le calcul du scénario de référence pour les consommateurs hors clients clés:

E_{réf} = évolution de référence annuelle calculée [t CO2eq]

Autile, extension = énergie utile de l'extension suivant le relevé des compteurs des consommateurs [MWh]

FE = facteur d'émission suivant les données de l'OFEV = 0.000265 [t CO2 / kWh]

FR = Facteur de réduction selon le scénario de référence standard [-]

FR = RF = 1 - f * a / 15 où a = l'année après la mise en oeuvre (voir explication au point 4.4)

f = 0.3 = facteur pour une maison plurifamiliale

η_{TH} = rendement du système de chauffage = 85%

Pour les clients clés (> 150 MWh/an), le calcul est le même sauf pour le facteur de réduction RF : celui-ci est égal à 1.0 quand l'âge de la chaudière est inférieur ou égal à 20 ans. La valeur de RF est égale à 0.7 sinon.

ER = diminution des émissions

ER = Eréf-Ep-fuite = évolution de référence calculée - émissions effectives du projet - fuite

4.3 Paramètres et collecte des données

4.3.1 Paramètres fixes

Paramètre fixe (inchangé)	EFm
Description du paramètre	Facteur d'émission du mazout
Valeur	0.000265
Unité	t CO2 / kWh
Source des données	La communication de l'OFEV version 2015

Paramètre fixe (inchangé)	EF _g
Description du paramètre	Facteur d'émission du gaz
Valeur	0.000198
Unité	t CO2 / kWh
Source des données	La communication de l'OFEV version 2015

Paramètre fixe (inchangé)	Pm
Description du paramètre	Pouvoir calorifique du mazout
Valeur	10.0
Unité	kVVh/I
Source des données	La communication de l'OFEV version 2015

Paramètre fixe (inchangé)	Pg
Description du paramètre	Pouvoir calorifique du gaz
Valeur	10.2
Unité	kWh/Nm³
Source des données	La communication de l'OFEV version 2015

Paramètre fixe (inchangé)	FR
Description du paramètre	Facteur de réduction selon le scénario de référence standard
Valeur	 Clients clés (> 150 MWh/an) : FR = 1.0 quand l'âge de la chaudière est ≤ 20 ans, 0.7 sinon. Hors clients clés : FR = 1 – f * a / 15 où a = l'année après la mise en oeuvre
Unité	
Source des données	Annexe F OFEV Secrétariat Compensation, mars 2017
Source des données	Annexe F OFEV Secrétariat Compensation, mars 2017

Paramètre fixe (inchangé)	f
Description du paramètre	Facteur pour une maison plurifamiliale
Valeur	0.3
Unité	-
Source des données	Annexe F OFEV Secrétariat Compensation, mars 2017

Paramètre fixe (inchangé)	ηтн
Description du paramètre	Rendement du système de chauffage
Valeur	85%
Unité	-
Source des données	Annexe F OFEV Secrétariat Compensation, mars 2017

4.3.2 Paramètres dynamiques⁴ et valeurs de mesure

Les paramètres dynamiques (et non les valeurs de mesure) utilisés pour le calcul des réductions d'émissions sont-ils conformes à ceux figurant dans le dernier rapport de suivi ?

\boxtimes	Oui
П	Non

Valeur de mesure / paramètre dynamique	Am
Description du paramètre	Volume de mazout consommé tout le réseau
Valeur mesurée en litres	Année 2021 301 298
Source des données / justificatif	Compteurs volumétriques / GESA

Valeur de mesure / paramètre dynamique	Ag
Description du paramètre	Volume de gaz consommé tout le réseau
Valeur mesurée en Nm3	Année 2021 545 070
Source des données / justificatif	GESA

Valeur de mesure / paramètre dynamique	Autile, extension
Description du paramètre	Somme de l'énergie utile de la partie extension suivant le relevé des compteurs des consommateurs

⁴ Il s'agit par exemple des prix de l'énergie adaptés chaque année, à condition que l'adaptation annuelle soit prévue dans la description du projet.

Valeurs mesurées en MWh	Année 2021 1'424
Source des données / justificatif	Compteurs des consommateurs / GESA

Valeur de mesure / paramètre dynamique	Autile total réseau	
Description du paramètre	Somme de l'énergie utile totale du réseau suivant le relevé des compteurs des consommateurs	
Valeurs mesurées en MWh	Année 2021 123'475	
Source des données / justificatif	Compteurs des consommateurs / GESA	

4.3.3 Plausibilisation des paramètres dynamiques et des valeurs de mesure

La plausibilisation a-t-elle été effectuée conformément aux spécifications figurant dans le dernier rapport de suivi ?	
⊠ Oui □ Non	
Tous les paramètres mentionnés sous 4.3.1 et 4.3.2 sont-ils plausibles ?	
⊠ Oui □ Non	

Pour les paramètres liés à la production de chaleur, la plausibilité est effectuée entre la somme des valeurs des compteurs de chaleur des unités de production de chaleur avec la somme des énergies utiles. Sur un réseau de chauffage à distance, cette perte est généralement entre 5% et 10% de la chaleur produite.

Paramètres devant être plausibilisé			
Description du paramètre	A _{produit} Chaleur produite au départ des centrales de chauffage		
Valeur	2021 Total = 139'313		
Unité	MWh		
Source des données	Compteur chaleur après les chaudières		
Instrument de relevé / instrument d'analyse	Compteurs individuels des producteurs de chaleur		
Description de la procédure de mesure	Les données sont transférées depuis le compteur sur le système de régulation et extraite dans un fichier numérique.		
Procédure d'étalonnage	Étalonnage selon prescriptions METAS		
Précision de la méthode de mesure	+- 2-4%		
Intervalle des mesures	En continu		

Responsable	Compteurs des producteurs de chaleur / GESA

Pour 2021, sachant que l'énergie utile totale du réseau était de 123'475 MWh, la perte sur le réseau représente 11.4%.

La valeur moyenne de perte sur notre système de chauffage à distance est de 11 à 12%. Ces pertes comprennent la distribution de chaleur dans les centrales de chauffe (environ 2 à 3%) ainsi que les pertes réseau de distribution (environ 9%). Etant donné que nous avons que les compteurs en sortie de chaudière et les compteurs chez les clients et qu'il n'y a pas de compteur en sortie des centrales de chauffe, il n'est pas possible de dissocier précisément les pertes dans les centrales de chauffe des pertes sur le réseau de distribution.

Voir aussi l'annexe " A5.1 Suivi exploitation 2021 mazout et global".

		A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	
4.3.4	Vérification	n des facteurs	d'influence

Oui
 Non
 Non

Les paramètres d'influence du projet/programme mis en œuvre sont-ils conformes à la présentation qui en est faite dans la description du projet/programme ?
☑ Vérification non prévue
☐ Oui
Non

4.4 Particularités de cette période de suivi

L'année 2021 a été dans la moyenne des 5 dernières années en terme de température moyenne durant la période de chauffe, elle a présenté 3'640 degrés jours alors que la moyenne des 5 dernières années a présenté 3'590 degrés jours. Nous avons aussi densifié notre réseau CAD hors projet « Rue de Vevey » avec quelques 50 bâtiments supplémentaires. Nous avons également raccordé de gros consommateurs de chaleur, d'où une augmentation de l'énergie utile totale du réseau. Une nouvelle centrale de chauffe 100% bois a été mise en service fin 2020 sur le réseau.

4.5 Structures de processus et de gestion, responsabilités

Les structures de processus et de gestion qui ont été établies sont-elles conformes à celles définies dans le dernier rapport de suivi ?
☑ Oui □ Non
Responsabilités Les responsabilités en matière de collecte des données, d'assurance qualité et d'archivage des données sont-elles exercées comme défini dans la description du projet/programme ?

Gruyère Energie SA (GESA) est responsable du développement, de la gestion et du suivi du réseau de chauffage à distance alimentant les bâtiments privés et publiques. GESA collecte et archive les données.

Collecte des données	Gruyère Energie SA		
Contact	Kevin Moret, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle, 026 919 23 53 kevin.moret@gruyere-energie.ch		
Auteur du rapport de suivi	Gruyère Energie SA / Energie-bois Suisse		
Contact	Kevin Moret, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle, 026 919 23 53, kevin.moret@gruyere-energie.ch		
Assurance qualité	Gruyère Energie SA		
Contact	Kevin Moret, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle, 026 919 23 53, kevin.moret@gruyere-energie.ch		
Archivage des données	Gruyère Energie SA		
Contact	Kevin Moret, Rue de l'Etang 20, 1630 Bulle, 026 919 23 53, kevin.moret@gruyere-energie.ch		

5 Calcul ex post des réductions d'émissions imputables

5.1 Calcul des réductions d'émissions obtenues

Voir l'annexe A6 Suivi réduction émissions CAD Bulle GESA_2021_V1.2.

5.2 Répartition de l'effet

Il n'y pas de répartition des effets.

5.3 Vue d'ensemble

Le requérant demande la délivrance du nombre suivant d'attestations :

Année civile ⁵	Réductions d'émissions obtenues sans répartition de l'effet (en t d'éqCO ₂)	Réductions d'émissions <u>imputables</u> avec répartition de l'effet (en t d'éqCO ₂)	
Année civile : 2021	322	322	

⁵ Veuillez indiquer les réductions d'émissions attendues au total sur une année civile complète (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Si le projet ne démarre pas un 1^{er} janvier, veuillez ajouter une 8^e année civile. Ensemble, la 1^e et la 8^e année civile incomplète totalisent exactement douze mois.

6 Réductions d'émissions et modifications importantes

Pendant la présente période de suivi, des modifications importantes ont-elles eu un impact sur l'analyse de rentabilité, sur les réductions d'émissions obtenues ou sur la technologie employée ?

	Oui
\boxtimes	Non

6.1 Comparaison entre les réductions d'émissions obtenues (ex post) et attendues (ex ante)

Année civile ⁶	Réductions d'émissions obtenues (ex post) sans répartition de l'effet (en t d'éqCO ₂)	Réductions d'émissions attendues ⁷ (ex ante) sans répartition de l'effet (en t d'éqCO ₂)	Écart et justification/évaluation (en détail si l'écart est > 20 %)
1e année civile : 2015	-	34	
2e année civile : 2016	-	205	
3e année civile : 2017	=	358	
4e année civile : 2018	276	491	-44%
5º année civile : 2019	258	488	-47%
6e année civile : 2020	266	495	-46%
7º année civile : 2021	322	536	-40%
8e année civile : 2022		532	
9e année civile : 2023		529	
10e année civile : 2024		526	
11e année civile : 2025		522	

Les écarts importants entre les valeurs annoncées et les valeurs mesurées proviennent de l'absence de 3 clients-clés prévus à l'extension du réseau représentant plus de 50% de l'énergie utile estimée au moment de l'enregistrement du projet. De plus, le projet n'a pas subi et ne va pas subir d'extension.

⁶ Veuillez indiquer les réductions d'émissions attendues au total sur une année civile complète (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Si le projet/programme ne démarre pas un 1^{er} janvier, veuillez ajouter une 8^e année civile. Ensemble, la 1^e et la 8^e année civile incomplète totalisent exactement douze mois.

⁷ En principe, vous devez reprendre la réduction d'émissions attendue (ex ante) telle qu'elle figure dans la description du projet/programme. Toutefois, si cette estimation ex ante a été révisée (p. ex. en raison de retards de construction ou d'une mise en service plus tardive de l'installation), vous pouvez insérer une colonne supplémentaire avec une prévision actualisée. Pour la justification des écarts, il est ainsi plus facile de distinguer les retards des autres motifs. Une prévision actualisée doit être signalée comme telle. Elle doit être argumentée dans tous les cas et évaluée par l'organisme de validation/vérification.

6.2 Comparaison entre les coûts et les recettes

2.045	attendu	effectif	Écart	
2 015	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	2 415 000	1 804 740	-610 260	-25
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	2 050 000	1 333 819	-716 181	-35
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	365 000	470 920	105 920	29
Coûts	10 861	17 972	7 111	65
Exploitation et entretien	5 499	8 409	2 910	53
Coûts d'énergie	5 362	9 564	4 202	78
Total dépenses annuelles	2 425 861	1 822 712	-603 149	-25
Total revenus annuels	452 008	114 594	-337 414	-75
Revenus imputations internes	27 208	24 607		
Revenus raccordements	424 800	89 987		

2.046	attendu	effectif	Écart	
2 016	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	123 607	123 607	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	106 373	106 373	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	17 234	17 234	
Coûts	65 875	61 923	-3 952	-6
Exploitation et entretien	33 354	26 649	-6 705	-20
Coûts d'énergie	32 521	35 274	2 753	8
Total dépenses annuelles	65 875	185 530	119 655	182
Total revenus annuels	115 670	234 708	119 038	103
Revenus imputations internes	115 670	88 029		
Revenus raccordements		146 679		

2.047	attendu	effectif	Écart	
2 017	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	-7 933	-7 933	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	-7 933	-7 933	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	0	0	
Coûts	126 321	114 467	-11 854	-9

63 960	46 194	-17 766	-28
62 361	68 273	5 912	9
126 321	106 534	-19 787	-16
208 358	157 470	-50 888	-24
208 358	157 470		
	62 361 126 321 208 358	62 361 68 273 126 321 106 534 208 358 157 470	62 361 68 273 5 912 126 321 106 534 -19 787 208 358 157 470 -50 888

Remarque : l'investissement négatif pour 2017 correspond à une rétrocession d'un excédent d'acomptes payés pour 2016 et concernant le génie civil.

2.049	attendu	effectif	Écart	
2 018	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	0	0	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	0	0	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	0	0	
Coûts	181 305	106 795	-74 510	-41
Exploitation et entretien	91 800	40 118	-51 682	-56
Coûts d'énergie	89 505	66 677	-22 828	-26
Total dépenses annuelles	181 305	106 795	-74 510	-41
Total revenus annuels	284 639	161 001	-123 638	-43
Revenus imputations internes	284 639	161 001		
Revenus raccordements				

2.040	attendu	effectif	Écart	
2 019	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	0	0	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	0	0	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	0	0	
Coûts	181 305	126 249	-55 056	-30
Exploitation et entretien	91 800	40 316	-51 484	-56
Coûts d'énergie	89 505	85 933	-3 572	-4
Total dépenses annuelles	181 305	126 249	-55 056	-30
Total revenus annuels	284 639	182 129	-102 510	-36
Revenus imputations internes	284 639	182 129		
Revenus raccordements				

2.020	attendu	effectif	Écart	
2 020	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	0	0	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	0	0	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	0	0	
Coûts	185 967	113 523	-72 444	-39
Exploitation et entretien	94 024	40 001	-54 023	-58
Coûts d'énergie	91 673	73 522	-18 151	-20
Total dépenses annuelles	185 697	113 523	-72 444	-39
Total revenus annuels	290 733	162 300	-128 433	-44
Revenus imputations internes	290 733	162 300		
Revenus raccordements				

2.024	attendu	effectif	Écart	
2 021	CHF	CHF	CHF	%
Investissements et invest. de remplacement	0	0	0	
Réseau de chaleur à distance (40 ans)	0	0	0	
Centrale de chauffage resp. systèmes de chaleur décentralisés (15 ans)	0	0	0	
Coûts	203 267	124 854	-78 413	-39
Exploitation et entretien	102 920	40 980	-61 940	-60
Coûts d'énergie	100 347	83 874	-16 473	-16
Total dépenses annuelles	203 267	124 854	-78 413	-39
Total revenus annuels	315 108	184 271	-130 837	-42
Revenus imputations internes	315 108	184 271		
Revenus raccordements				

Justificatif de la différence de coûts et de revenus attendu/effectif

L'année 2021 a été dans la moyenne des 5 dernières années en terme de température moyenne durant la période de chauffe, elle a présenté 3'640 degrés jours alors que la moyenne des 5 dernières années a présenté 3'590 degrés jours. Le projet n'a pas subi d'extension avec l'ajout de nouveaux bâtiments par exemple alors que la description du projet le prévoyait.

7 Divers

8 Communicat	tion relative à	la demande	e, signatures
Le requérant accepte que l documents relatifs à la den			ommuniquer et échanger des
Concepteur du projet Organisme de vérification Canton d'implantation	🛛 oui 🔲 r	non non non	
		a demande s'ils n	ocuments le compromettent ni le secret d'affaires
이 그 가게 하는 그가게 맛있다면 하게 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 하는데 그렇게 하는데 하다.	on des émissions ré	: - 기계시 기계 - 기계 - 기계 - 기계 - 기계 - 기계 -	ent à ce que les documents ci-après projet de compensation ») soient
secret d'affaires ou contacté les tiers cor secret d'affaires ou compréserve les secrets j'ai contacté les tiers	d pour la publication le fabrication m'appa ncernés et que, de le le fabrication. J'acce d pour la publication d'affaires ou de fabr concernés et que le	du présent rappor artenant ou appar eur point de vue, l epte que mes don d'une version ca ication de toutes caviardage a été	ort de suivi. Celui-ci ne contient aucun tenant à des tiers. Je certifie que j'ai e présent document ne contient aucun nées de contact soient publiées. viardée du présent rapport de suivi qui les parties concernées. Je certifie que e réalisé avec leur consentement. Les aviardée figurant à l'annexe A1.
Document Rapport de vérification (y c. la check-list)	Version Xxx	Date jj.mm.aaaa	Organisme de contrôle et mandant [organisme de contrôle] (sur mandat de [mandant])
d'affaires ou de fabri les tiers concernés e ou de fabrication.	d pour la publication cation m'appartenant que, de leur point of de pour la publication de fabrication de tout que le caviardage se	du document. Ce at ou appartenant de vue, le docume d'une version ca utes les parties co a été réalisé avec	elui-ci ne contient aucun secret à des tiers. Je certifie que j'ai contacté ent ne contient aucun secret d'affaires viardée du document qui préserve les encernées. Je certifie que j'ai contacté c leur consentement. Les tiers rdée figurant à l'annexe A2.

8.2 Signatures

Le requérant s'engage à faire des déclarations conformes à la vérité. Les fausses déclarations faites intentionnellement sont passibles de poursuites pénales.

Lieu, date	Nom, fonction et signature du requérant		
Bulle, le 16.08.202	Jan - Hare Horner - Directer Energies 2 GESA GRUYÈRE ÉNERGIE SA		

Lieu, date

Nom, fonction et signature du requérant

Bulle

Le 16.08 2022

Annexes

A1. Version caviardée du rapport de suivi

Aucun fichier

A2. Version caviardée du rapport de vérification

Aucun fichier

A3. Justification des indications concernant le projet et les projets inclus dans le programme

A3 Plan 0126 - Projet

A4. Justification des indications concernant la délimitation par rapport à d'autres instruments

Aucun fichier

A5. Documents relatifs au suivi

A5.1 A5.1 Suivi exploitation 2021 mazout et global

A5.2 Rapport d'exécution METAS annuel_2021_visé

A5.3 Décision de prolongation - METAS

A6. Documents relatifs au calcul des réductions d'émissions obtenues A6 Suivi réduction émissions CAD Bulle GESA_2021_V1.2

A7. Documents relatifs aux modifications importantes

Aucun fichier